

Zeitschrift: Archives héraldiques suisses = Schweizerisches Archiv für Heraldik = Archivio araldico Svizzero

Herausgeber: Schweizerische Heraldische Gesellschaft

Band: 38 (1924)

Heft: 2

Artikel: Les armoiries de l'ancien comté de Gruyère, de ses bannières, châtelles, bailliages et communes

Autor: Dubois, Fred.Th.

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-746508>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 03.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

auf. Das Siegel des Propstes Markwart von Rüssegg, 1344, bringt zum ersten Mal nur die zwei gekreuzten Ruder (Fig. 53), ebenso jenes des Propstes Rudolf von Pont von 1359. Im Laufe der Zeit, doch erst nach der Reformation, sind aus den zwei Rudern zwei Ruderstangen mit zwei Spitzen unten, geworden, welche immer silbern auf blauem Grund vorkommen.

Das Wappenbild selbst deutet auf die Fähre über die Limmat hin, die hier seit undenklichen Zeiten bestand, und die dem Orte selbst den Namen gegeben hat.

P. RUDOLF HENGGELE.

Les armoiries de l'ancien comté de Gruyère, de ses bannières, châtelles, bailliages et communes

par FRED. TH. DUBOIS

M. H. de Vevey vient d'étudier, dans cette revue, d'une façon très détaillée et très documentée, les armoiries des comtes de Gruyère. M. D. L. Galbreath a présenté ensuite la sigillographie de ces comtes de Gruyère, travail aussi minutieux que complet. Nous allons examiner maintenant, pour terminer, les armoiries du comté de Gruyère, de ses bannières, de ses châtelles, de ses bailliages et de ses communes, en un mot de ces armoiries telles qu'elles furent portées par des collectivités.

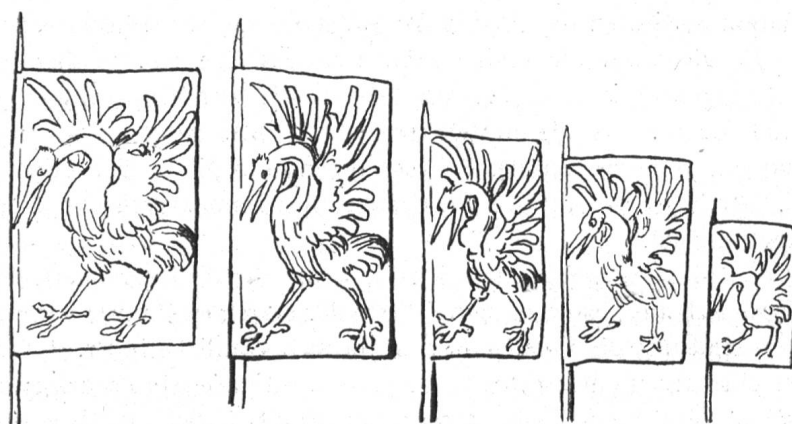


Fig. 54. Plusieurs spécimens de bannières du comté de Gruyère tirés de la Chronique dite « Spiezer Schilling » à la Bibliothèque de la ville de Berne.

Le comté de Gruyère comprenait dès l'origine la partie supérieure de la vallée de la Sarine dès sa source jusqu'à la Trême, aux portes de Bulle, soit tout le pays de Gessenay dès le Sanetsch, avec les vallées latérales de Lauenen et du Turbach et jusqu'à Ablentschen, puis le Pays d'Enhaut avec les vallées de l'Hongrin et de l'Etivaz avec le plateau des Mosses, et enfin la Gruyère actuelle jusqu'à la Trême

sur la rive gauche de la Sarine et à la vallée du Motélon sur la rive droite. Dans la seconde moitié du XV^e siècle, les seigneuries de Corbières, Bellegarde et Charmey devinrent possessions de la maison de Gruyère ; le comté s'étendit donc dès

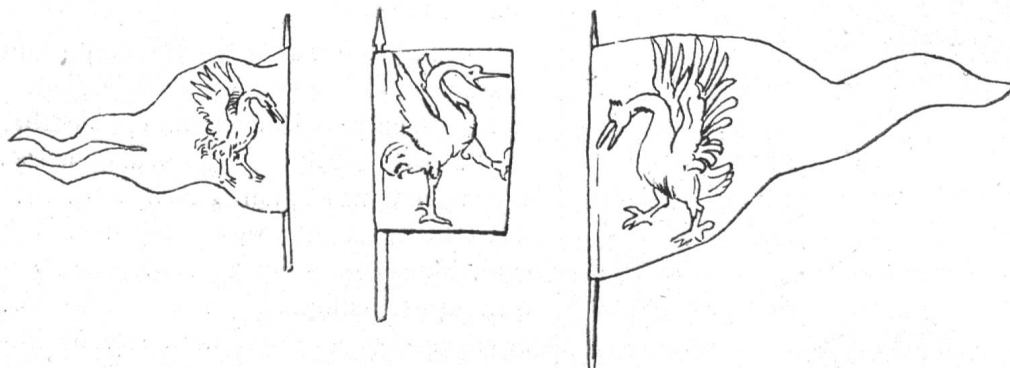


Fig. 55. Bannières du comté de Gruyère
tirées de la Chronique officielle de la ville de Berne (Justinger). Bibliothèque de la ville de Berne.

lors sur toute la vallée de Charmey jusqu'à Bellegarde, et, sur la rive droite de la Sarine, de Pont-la-Ville à la Berra.



Fig. 56. Sceau
du Comté de Gruyère.

Les armoiries des comtes de Gruyère étaient aussi celles de leur comté. Cependant au XV^e siècle le comté a un sceau spécial (fig. 56), distinct de celui du comte ; au XV^e siècle on remarque aussi que la bannière de Gruyère est employée parfois sans que le comte soit présent personnellement. C'est ce que nous constatons dans les illustrations des Chroniques de Schilling et de Justinger dont nous reproduisons ici plusieurs spécimens de bannières (fig. 54 et 55).

Chaque homme du comté de Gruyère devait la chevau-
chée à son seigneur, il fournissait ses armes et, à l'appel
du comte, venait se ranger sous sa bannière respective.
Cette prestation était obligatoire durant huit jours dans les limites du comté et au
frais de chacun. L'expédition se prolongeait-elle au delà du terme fixé, le comte
en supportait les frais. Les Gruyériens marchèrent aussi sous les bannières de
leurs comtes hors de leurs vallées et nous les trouvons dans de nombreuses et
aventureuses expéditions dans le Valais, dans le Pays de Vaud, en France, en
Souabe, en Italie et jusqu'en Terre Sainte.

Bannières.

Au point de vue militaire, le comté de Gruyère était divisé en cinq *bannières*
ou mandements militaires, soit :

1^o la *bannière de Gruyères*, avec la ville de Gruyères, le bourg de la Tour-de-
Trême et les villages de Pringy et Epagny, Estavanens, Le Pasquier, Enney, Villars-
sous-Mont, Neirivue et Montbovön.

2^o La *bannière de Montsalvens* avec le château de ce nom et les villages de
Châtel sur Montsalvens, Bróc avec la vallée du Motélon, Grandvillars, Le Buth et
Lessoc.

3° La *bannière de Corbières* avec le bourg de Corbières et les villages de Hauteville, Villarlod, Villarbeney et Botterens, puis Charmey, Crésuz, Cerniat et Bellegarde.

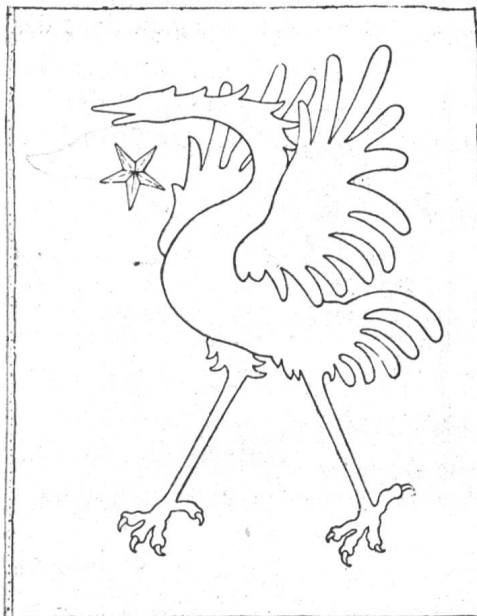


Fig. 57. Bannière de Montsalvens.
(Musée de Fribourg.)

4° La *bannière de Château-d'Oex* avec cette localité et ses hameaux, puis Rossinière et l'Etivaz.

5° La *bannière du Vanel* comprenant Gessenay avec Gsteig, Lauenen, Gstad et Ablentschen, puis Rougemont et Flendruz.

Il est probable que chacune de ces circonscriptions militaires avait sa bannière à la grue avec un insigne spécial ou brisure. Nous savons que la bannière de Montsalvens se distinguait par une étoile d'or posée en chef à dextre. Le musée de Fribourg conserve encore un spécimen de cette bannière qui semble remonter au XVI^e siècle (fig. 57).

Châtellenies.

Au point de vue de l'administration civile, le comté de Gruyère était divisé en châtellenies, dont chacune est un mandement civil soit ressort ou juridiction.

Les trois bannières de *Corbières*, *Montsalvens* et *Château-d'Oex* formaient chacune une châtellenie. La bannière de Gruyères comprenait deux châtellenies : *Gruyères*



Fig. 58.
Armoiries de la châtellenie de Montsalvens (Chronique de Ryff 1597).

et la *Tour-de-Trême*. La bannière du Vanel se subdivisait également en deux châtellenies : celle du Vanel ou de *Gessenay* et celle de *Rougemont*.

Les armoiries de la châtellenie de Montsalvens figurent dans la Chronique de Ryff (fig. 58).

Comme sceau de châtellenie nous ne connaissons que celui de la châtellenie de Corbières, ils porte en parti les armoiries de la baronnie de Vaud, soit la croix

de Savoie chargée d'une bande componée, et celles du comté de Gruyère (fig. 59). Vers 1326, Louis II, sire de Vaud avait acquit le bourg de Corbières et une part de la seigneurie. L'autre part de la seigneurie appartenait à Perrod de Gruyère qui la tenait du chef de sa femme Marguerite de Corbières. Ce sceau a dû être exécuté entre 1326 et 1330. Il est toujours indiqué sur les actes comme sceau de la châtellenie et ville de Corbières.¹ Il existe un second sceau de cette châtellenie, portant les mêmes armes, mais comprises dans un écu. La légende se déroule sur un ruban. Ce sceau est en usage dès le commencement du xvi^e siècle.



Fig. 59.

Les comtes de Gruyère avaient aussi institué des offices de châtelains dans les seigneuries qu'ils possédèrent en dehors de leur comté, dans le Pays de Vaud, soit les seigneuries de Coppet, Aubonne, Bourjod et Oron, et nous connaissons deux sceaux de ces châtellenies. Le premier, celui de la châtellenie d'Aubonne, porte la grue seule. Le second, de la châtellenie de Bourjod, porte la grue essorante avec un petit écu chargé d'une bande posé entre les pattes de l'oiseau. La seigneurie de Bourjod se composait du village de Pailly et d'une partie des villages de Vuarrens et Vuarrengel. Elle avait appartenu au milieu du XIV^e siècle à Humbert de Billens puis à son fils Pierre dont la veuve Marguerite épousa Rodolphe IV de Gruyère. A sa mort Marguerite légua cette terre à une fille d'un premier mariage. En 1524 Jean de Gruyère devint seigneur de Bourjod par son mariage avec Catherine de Vergy. Les comtes de Gruyère possédèrent cette seigneurie jusqu'à la faillite du dernier comte, Michel. Le petit écu à la bande placé entre les pattes de la grue doit sans doute représenter les armoiries des Billens. La matrice de ce sceau se trouve au Musée historique de Berne. Il date des années 1541 à 1551.²



Fig. 60.

Bailliages.

En 1502 et 1504, Fribourg acquit du comte de Gruyère, Bellegarde et son territoire. Fribourg et Bellegarde avaient déjà d'anciennes relations puisqu'elles étaient liées depuis 1475 par un traité de combourgeoisie. Bellegarde (en allemand : Jaun) fut érigé en un petit bailliage auquel on attribua les armoiries suivantes : *de sable au sautoir d'argent*, dont nous ne connaissons pas l'origine. Ces armoiries figurent pour la première fois sur la carte du chancelier Techtermann, dressée en 1578, et sur le plan de Fribourg de Martin Martini gravé en 1606. (fig. 61).

Ce petit bailliage a existé jusqu'à 1798. Son territoire a été rattaché au district de la Gruyère dès 1848.

En 1555 eut lieu la désagrégation du comté de Gruyère. Michel, le dernier comte, qui régnait depuis 1539, avait mal géré ses affaires,



Fig. 61. Les armoiries du bailliage de Bellegarde (Jaun) 1606.

¹ Voir : N. Peissard, Histoire de la seigneurie et du bailliage de Corbières, dans : Archives de la Soc. d'hist. du cant. de Fribourg. Tome IX.

² Nous devons l'excellent dessin de ce sceau ainsi que ceux des sceaux fig. 56 et 62 et des drapeaux fig. 54 et 55 à l'obligeance de M. D. L. Galbreath.

il était accablé de dettes et harcelé par ses créanciers, parmi lesquels les principaux étaient Berne et Fribourg. Pour se décharger du fardeau des affaires, il avait confié, en 1549, l'administration de son comté à un conseil de 24 membres pris dans sa famille, ses amis et ses sujets. Nous reproduisons ici le sceau de ce Conseil (fig. 62).



Fig. 62.
Sceau du Conseil du comté
de Gruyère.

En 1553, les créanciers demandèrent la liquidation juridique du comté. Les juges prononcèrent, le 28 juillet, l'adjudication de la seigneurie de Corbières à la ville de Fribourg. Cette seigneurie avait été inféodée au comte de Gruyère par le duc de Savoie en 1454 et avait conclu un traité de combourgeoisie avec Fribourg en 1475. La seigneurie de Corbières fut érigée en un bailliage auquel on attribua les armoiries de ses anciens seigneurs, les sires de Corbières, soit : *de gueules à la bande d'argent chargée d'un corbeau de sable*. Elles figurent pour la première fois, comme armes du bailliage, sur la carte du canton de Fribourg du chancelier Techtermann, dressée en 1578. Nous les trouvons aussi dans la chronique de Ryff (1597) (fig. 63) et sur le plan de Fribourg de Martin Martini de 1606 (fig. 64).

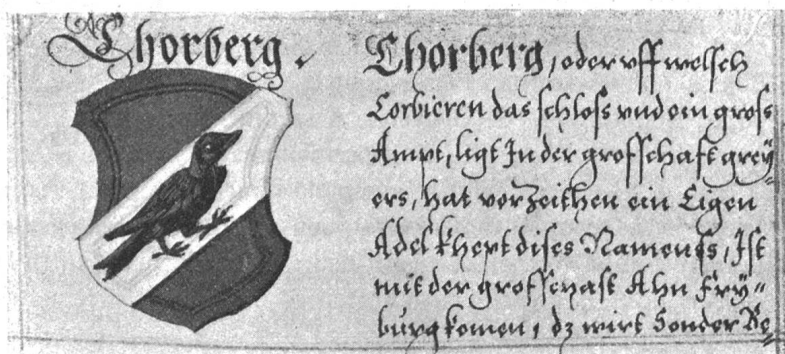


Fig. 63.
Armoiries du bailliage de Corbières (Chronique de Ryff 1597).

Ce bailliage dont le bailli résidait au château de Corbières exista ainsi jusqu'en 1798 ; il fut transformé alors en une sous-préfecture nationale. En 1803, il devint une simple préfecture du canton de Fribourg. Elle fut supprimée en 1848 et réunie au district de la Gruyère.



Fig. 64.
Armoiries du bail-
liage de Corbières,
1606.

En 1554 eut lieu la liquidation du reste du comté de Gruyère qui fut adjugé en 1555 à Berne et Fribourg. Le 6 novembre, les deux villes procédèrent au partage du comté. La partie supérieure de la vallée, combourgeoise de Berne, du Sanetsch à la Tine, devint bernoise, tandis que la partie inférieure combourgeoise de Fribourg, devint fribourgeoise.

Berne érigea sa part en un seul bailliage dont le bailli résidait au château de Rougemont et dont les armes furent celles de Gessenay soit : *de gueules à la grue essorante d'argent posée sur trois monts*, tantôt d'argent tantôt d'or ou de sinople. Nous donnons ici quelques

spécimens de ces armes tirés de vitraux aux armes de la République de Berne entourées de celles de ses bailliages (Standesscheiben) (fig. 65, 66 et 67).



Fig. 65, 66, et 67. Armoiries du bailliage de Gessenay d'après des vitraux (Standesscheiben) de Berne.

Fribourg érigea aussi sa part du comté de Gruyère, en un bailliage dont le bailli résidait au château de Gruyères. Pour ce bailliage, Fribourg releva les armes de l'ancien comté : de gueules à la grue essorante d'argent.



Fig. 68.
Armoiries du bailliage de Gruyère (Chronique de Ryff).

La composition que nous reproduisons ici (fig. 68) est tirée de la Chronique de Ryff (1597). Elle nous montre deux écus aux armes du bailliage de Gruyères surmontées des armes du nouveau souverain, la République de Fribourg, et accompagnés d'un banneret portant la bannière du bailliage de Gruyères. La carte du canton de Fribourg du chancelier Techtermann (1578), le plan de Fribourg de Martin Martini (1606) (fig. 69), ainsi que plusieurs vitraux aux armes de l'Etat entourées des armes des bailliages, nous donnent les armoiries du bailliage de Gruyères sous la même forme. (A suivre.)



Fig. 69.